

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata
DÉGELIS**

2 avril 2024

Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi le 2 avril 2024 à 19:00 heures.

Présences

SONT PRÉSENTS :

Mme Linda Bergeron, Mme Brigitte Morin, Mme Lucienne Lagacé, et M. Bernard Caron, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Gustave Pelletier, maire.

Assistent également à la réunion, Mme Lise Ouellet, greffière-adjointe, ainsi que quatre (4) citoyens.

Ordre du jour **IL EST PROPOSÉ** par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu'il demeure ouvert.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240401-7937

POINTS D'INFORMATION :

Invitation de la CCT à une présentation du Groupe EDF : La Chambre de commerce du Témiscouata invite la population à assister à une rencontre avec le Groupe EDF concernant les prochaines étapes qui seront réalisées en 2025-2026 pour le projet de parc éolien. Cette rencontre aura lieu le 10 avril à 9h à l'Hôtel 1212.

Période de questions 1. En raison de la présence d'écoliers et de la circulation importante à cet endroit, est-il possible d'améliorer la sécurité à la traverse de piétons située près de l'intersection de la 6^e Rue et de l'avenue Principale?

Procès-verbaux **IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024, tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240402-7937

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance spéciale du 11 mars 2024, tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240403-7937

Comptes La liste des comptes du mois de mars 2024 au montant de 302 801,69 \$ est déposée.

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement que la liste des comptes de mars 2024 s'élevant à 302 801,69 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240404-7937

Déboursés La liste des déboursés de mars 2024 est déposée au montant de 106 255,48 \$.

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucienne Lagacé et résolu unanimement que la liste des déboursés de mars 2024 au montant de 106 255,48 \$ soit et est acceptée.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240405-7937

Certificat de disponibilité **Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussigné, Gratien Ouellet, trésorier, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

Gratien Ouellet, trésorier

CORRESPONDANCE :

Audit/États financiers - ville

a) Dépôt d'un rapport d'une mission d'audit des états financiers de la ville de Dégelis au 31 décembre 2023 par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, relativement aux risques de contrôle interne.

Transfert MAMH aux municipalités

b) Dans le cadre d'une négociation entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, nous informe que son ministère effectuera un transfert de 10 000 000 \$ aux municipalités de moins de 15 000 habitants en 2024. À ce titre, la ville de Dégelis a reçu 17 204 \$.

Offre d'achat-terrain 548-550 Principale	c) Mme Christine Lévesque, propriétaire du Bar 85, dépose une offre d'achat de 15 000 \$ pour le terrain de la municipalité situé au 548-550 avenue Principale. Considérant que celui-ci est évalué à 20 200 \$, la ville de Dégelis ne peut s'en départir à un prix inférieur à sa valeur.
Roulons & Golfons pour la Fondation	d) La Fondation de la santé du Témiscouata sollicite la ville de Dégelis pour son événement annuel « Roulons et Golfons pour la Fondation ».
	IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement de verser une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de la santé du Témiscouata dans le cadre de son événement annuel « Roulons et Golfons pour la Fondation » qui aura lieu le 15 juin prochain. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240406-7938
Action chômage Kamouraska - AGA	e) Invitation à assister à l'assemblée générale annuelle d'Action chômage Kamouraska le 4 avril prochain à 19h30 au Centre Femme la Passerelle du Kamouraska à Saint-Pascal.
Demande 350 3 ^e Rue Ouest	f) Dépôt d'une lettre concernant un problème récurrent d'inondation sur la propriété située au 350 3 ^e Rue Ouest. La municipalité est au fait de la problématique et des travaux correctifs seront réalisés au même moment que les travaux de réaménagement d'une portion de la rivière aux Sapins.
Le Tremplin	g) Invitation du Festival Le Tremplin à assister au dévoilement de la programmation de sa 24 ^e édition qui aura lieu à la Microbrasserie Madawaska, lundi le 8 avril lors d'un 5 à 7.
Remerciements Ville de TSSL	h) Lettre de remerciements de la ville de Témiscouata-sur-le-Lac aux pompiers du Service Incendie de Dégelis pour leur collaboration lors d'un incendie survenu sur leur territoire le 20 février dernier.
Adoption Règlement 753	Ce point est reporté à une séance ultérieure.
Demande de changement zonage	ATTENDU QUE Mme Tina St-Pierre est propriétaire d'une résidence située au 311 Route 295 et qu'elle souhaite vendre sa propriété; ATTENDU QUE qu'elle aimerait élargir la catégorie d'acheteurs potentiels en permettant l'exploitation d'une ferme; ATTENDU QUE cet usage n'est pas permis dans la zone visée et que Mme St-Pierre demande une modification au zonage; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement d'accepter une procédure de modification au règlement de zonage pour modifier une partie de la zone V.2 en zone EAF. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240407-7938
Soumissions Abat-poussière	Ce point est reporté à une séance ultérieure.
Travaux - aréna Paiement #8	IL EST PROPOSÉ par Mme Lucienne Lagacé et résolu unanimement de verser la somme de 22 800,21 \$, plus taxes, à l'entrepreneur Les Constructions Unic, correspondant à la demande de paiement #8 dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240408-7938
Offre de services Moule zébrée	ATTENDU QUE la prise d'eau potable de la ville de Dégelis est située dans le lac Témiscouata et que la présence de moules zébrées pourrait éventuellement causer un dysfonctionnement de nos équipements; ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieurs pour des services d'accompagnement et de recommandations afin d'assurer le bon fonctionnement

de nos installations, et que la firme Englobe a déposé une offre de services au montant de 8 975 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que la ville de Dégelis mandate la firme Englobe pour des services d'accompagnement et de recommandations relativement à la problématique de la moule zébrée versus la prise d'eau potable, au montant de 8 975,00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240409-7939**

Limite de vitesse
Route 295

CONSIDÉRANT QUE sur la Route 295, de Dégelis vers Saint-Juste-du-Lac (Lots-Renversés), la vitesse maximale est de :

- 50 km/h du kilomètre 0 au kilomètre 2 (232 Route 295);
- 70 km/h du 232 au 258 Route 295;
- 80 km/h du 258 au 432 Route 295;
- 90 km/h à partir du 432 Route 295 (kilomètre 5) jusqu'à la limite de la ville de Dégelis;

CONSIDÉRANT QUE la portion de la route qui se situe entre le kilomètre 2 et le kilomètre 5 est un secteur à fort développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est aux prises avec un volume énorme de transport lourd, et ce, jour et nuit;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de la Route 295 n'est pas munie d'une surlargeur et/ou de trottoirs pour les piétons et cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE sur cette même portion de route, il y a un camping municipal au 380 Route 295, ainsi qu'une plage municipale au 393 Route 295;

CONSIDÉRANT QU'il y a présence de feux clignotants qui ne peuvent être utilisés qu'en période estivale et avec la présence d'un brigadier;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de la Route 295 est sinueux, qu'il est bordé de plusieurs résidences permanentes et que le champ de visibilité pour ralentir ou arrêter un transport lourd est court et limité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement :

- DE demander au ministère des Transports (MTQ) de réduire la vitesse maximale à 50 km/h ou 70 km/h à partir du 232 Route 295 (kilomètre 2) jusqu'au 432 Route 295 (kilomètre 5);
- DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'obtenir le droit d'utiliser les feux clignotants à tout moment de l'année, surtout pendant la période du transport scolaire et ce, sans l'obligation d'avoir un brigadier en poste;
- DE demander à la Sûreté du Québec de faire une surveillance accrue dans ce secteur;
- DE demander aux contrôleurs routiers (SAAQ) de faire une surveillance accrue dans ce secteur;
- DE transmettre une copie de cette résolution à la direction régionale du ministère des Transports, à la Sûreté du Québec et à la SAAQ (Contrôle routier).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240410-7939**

TECQ

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires

d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29% depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et **RÉSOLU QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240411-7940

Centre
Infotouriste

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata est la 3^e porte d'entrée en importance au Québec;

ATTENDU QUE le Centre Infotouriste de Dégelis est situé dans une aire de services achalandée sur l'autoroute 85 (Transcanadienne) à l'entrée de la

province du Québec et à proximité des frontières du Nouveau-Brunswick et du Maine;

ATTENDU QUE le Centre Infotouriste de Dégelis offre en saison estivale de l'information touristique aux visiteurs par une équipe de professionnels contribuant à faire rayonner la région du Témiscouata, du Bas-Saint-Laurent et toutes les destinations du Québec;

ATTENDU QUE le Centre Infotouriste de Dégelis accueille un nombre important de visiteurs en provenance de l'Ontario ainsi que des provinces maritimes et que le personnel sur place peut répondre adéquatement à leurs différentes interrogations, suggérer des endroits à découvrir sur la route et ainsi contribuer à prolonger la durée des séjours au Québec;

ATTENDU QUE les visiteurs doivent être rapidement en contact avec un service d'information touristique à l'entrée de la province de Québec, le Centre Infotouriste de Dégelis est donc un lieu stratégique dans l'Est du Québec et profitable non seulement pour le Bas-Saint-Laurent, mais aussi pour la Gaspésie ainsi que la Côte-Nord et Charlevoix grâce aux services de traversiers;

ATTENDU QUE la technologie numérique est essentielle de nos jours, mais ne peut égaler un service à la clientèle offert par du personnel souriant, accueillant et connaissant très bien l'offre touristique de la région et celle du Québec;

ATTENDU QUE le ministère du Tourisme nous a transmis une communication par courriel le 15 décembre 2023 sur la fin de la prestation de service d'accueil et de renseignements touristiques en personne à compter de l'année 2024, mais qu'aucune présentation sur la vision d'avenir, les stratégies et moyens qui seront déployés quant à la transformation de la présence du ministère au Centre Infotouriste de Dégelis ne nous ont été partagés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lucienne Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE la ville de Dégelis demande que le statu quo soit maintenu pour la saison estivale 2024, c'est-à-dire d'offrir le service d'information et de renseignements touristiques en personne par l'entremise d'une équipe de préposés à l'information touristique;

QUE le ministère du Tourisme rencontre les autorités régionales afin de présenter le concept suggéré, les services qui seront offerts au Centre Infotouriste de Dégelis ainsi que l'échéancier de réalisation;

QUE ce plan reçoive l'adhésion des autorités régionales et locales concernées;

QUE ce statu quo perdure tant et aussi longtemps que le plan du ministère du Tourisme ne soit pas mis en œuvre;

QUE la présente résolution soit acheminée aux partenaires suivants : les municipalités du Témiscouata; les SADC du Bas-Saint-Laurent; Tourisme Bas-Saint-Laurent; Tourisme Gaspésie; Tourisme Charlevoix; Tourisme Côte-Nord; le Collectif de développement du Bas-Saint-Laurent; la Table régionale des élus du Bas-Saint-Laurent; madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata; madame Maïté Blanchette Vézina, députée de Rimouski, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; madame Caroline Proulx, députée de Berthier, ministre du Tourisme, ministre responsable de la région de Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240412-7941

Projet – Résidence
Innovante

CONSIDÉRANT QU'il existe de nombreux besoins en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie sur le territoire de Dégelis et l'ensemble du Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent est la région où le vieillissement de la population est le plus important et que les statistiques démontrent qu'à Dégelis et les environs, 39.6% des citoyens sont âgés de 65 ans et plus, et que 50% sont dans la tranche d'âge des 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT QU'il devient urgent d'agir puisque de plus en plus de citoyens en perte d'autonomie sont forcés de quitter leur milieu de vie à défaut d'obtenir l'hébergement et les soins qui conviennent à leur condition;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis souhaite développer un projet innovant d'infrastructures et de services pouvant répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie de sa communauté et des municipalités environnantes en leur permettant de demeurer près de leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à créer un milieu de vie regroupant l'ensemble des services et soins professionnels adaptés à l'évolution des besoins des personnes en perte d'autonomie, semi-autonomes, non autonomes et en soins palliatifs, dans un même environnement agréable et sécuritaire, tout en favorisant le support des proches aidants;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis dessert plusieurs municipalités environnantes par ses commerces et services, et que ces municipalités bénéficieraient également des services de ce nouveau modèle de résidence pour personnes en perte d'autonomie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement de demander aux municipalités de Packington, Saint-Jean-de-la-Lande, St-Juste-du-Lac, Auclair, Lejeune et Témiscouata-sur-le-Lac, d'appuyer moralement le projet de la ville de Dégelis pour la construction d'une résidence innovante pour personnes semi-autonomes, non autonomes et en soins palliatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240413-7942

Don
Club Quad

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement de verser une contribution financière au club Quad Trans-Témis division Dégelis au montant de 821,44 \$, correspondant à la taxe foncière 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240414-7942

Don – Scouts

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de verser une contribution financière de 100 \$ au Groupe Scouts du Témis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240415-7942

Don – Chevaliers
de Colomb

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucienne Lagacé et résolu unanimement de verser une contribution financière au club des Chevaliers de Colomb de Dégelis au montant de 1 030,86 \$, correspondant à la taxe foncière 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240416-7942

Don – Journée
Pêche Jacob Beaulieu

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement de verser une contribution financière de 250 \$ à la Journée de pêche amicale Jacob Beaulieu dans le cadre de sa 4^e édition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240417-7942

Service de Premiers
Répondants

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis possède un service de Premiers Répondants qui n'est plus actif depuis la fin de la pandémie, par manque de formations et de mises à jour;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis est maintenant desservie par un service ambulancier 7 jours sur 7, de 8h30 à 15h30;

CONSIDÉRANT QU'un service de premiers répondants a comme objectif d'offrir un service de première ligne en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le service de premiers répondants est formé de 9 citoyens et que ce nombre est restreint pour former des équipes sur appel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remettre en fonction ce service et de recruter de nouveaux membres pour le rendre plus efficace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de remettre en fonction le service de Premiers Répondants de Dégelis selon les conditions suivantes :

- **QUE** tous les membres du service de premiers répondants soient munis d'un téléavertisseur;
- **QUE** tous les membres de l'équipe soient encodés lors d'un appel d'urgence;
- **QUE** seuls les membres qui interviennent dans les délais requis soient rémunérés lors d'une intervention;
- **QUE** cette entente de fonctionnement pour les Premiers Répondants soit à l'essai pour une période d'un (1) an, soit du 3 avril 2024 au 2 avril 2025 inclusivement, et qu'elle soit modifiable en tout temps;
- **QUE** soit mis en place une campagne de recrutement afin d'augmenter le nombre de membres du service de premiers répondants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240418-7943**

Appui-municipalité
Val-Alain

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la ville de Dégelis est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que la ville de Dégelis appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240419-7944

Embauche
Vincent Guérin

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis a un poste vacant d'opérateur de machinerie lourde et manœuvre depuis le 2 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la candidature spontanée de Monsieur Vincent Guérin démontre une certaine expérience en pose et réparation de conduites qui pourrait être bénéfique pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement d'embaucher M. Vincent Guérin au poste d'opérateur de machinerie lourde et manoeuvre, selon les conditions suivantes :

- **QUE** M. Vincent Guérin soit rémunéré selon l'entente de travail en vigueur à la ville (Classe 2, échelon 1);
- **QUE** M. Guérin soit engagé pour une période probatoire de 3 mois, débutant lors de la première journée de travail, soit le 8 avril 2024, laquelle sera renouvelable au besoin;
- **QUE** suite à une période de trois (3) mois après son entrée en fonction, M. Guérin soit admissible à l'assurance collective de la ville de Dégelis;
- **QUE** M. Guérin soit éligible au fonds de pension de la ville de Dégelis le 1^{er} janvier suivant les sept cent (700) heures de travail effectuées à la ville de Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240420-7944

Cheminée
Centre culturel

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucienne Lagacé et résolu unanimement d'autoriser le paiement des travaux de démolition de la cheminée du Centre culturel Georges-Deschênes au montant de 7 866,59 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Michaud Briques et pierres Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240421-7944

Hôtel de ville
Paiement #1

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'autoriser le versement d'un montant de 45 990 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur Construction Z.A.M. Inc., correspondant à la demande de paiement #1 dans le cadre des travaux de rénovation extérieure de l'Hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240422-7945

Divers

DIVERS :

- a) Rencontre – Amélie Dionne, députée : Le 1^{er} avril dernier, le conseil municipal a rencontré la députée Mme Amélie Dionne pour lui présenter différents dossiers et projets qu'il espère réaliser et pour lesquels il souhaite son intervention. À cette occasion, il a été mentionné également l'ouverture prochaine de la garderie.

ATTENDU QUE la ville de Dégelis procédera à l'ouverture prochaine d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) pour la création de 12 nouvelles places sur son territoire;

ATTENDU QUE la ville de Dégelis a investi des sommes importantes pour faire l'achat d'un bâtiment, ainsi que pour réaliser des travaux de rénovation afin de le rendre conforme aux exigences des CPE;

ATTENDU QU'il serait souhaitable que la députée Mme Amélie Dionne assiste à l'inauguration officielle de la garderie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement de demander une contribution financière du budget discrétionnaire de la députée, Madame Amélie Dionne, et de lui transmettre une invitation pour assister à l'inauguration officielle de la garderie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240423-7945

- b) Projet - Atelier de menuiserie : Mme Brigitte Morin nous informe que le comité responsable de la mise en place d'un atelier de menuiserie fait présentement des démarches pour créer un OBNL. De plus, des négociations sont en cours avec la Commission scolaire afin de pouvoir utiliser le local de l'atelier de menuiserie de l'école secondaire.
- c) AGA – AAT : Mme Brigitte Morin et Mme Lucienne Lagacé ont assisté à l'assemblée générale annuelle de l'Association des artistes et artisans du Témiscouata. En plus de la présentation de leurs états financiers, l'Association a fait part des ateliers gratuits qui ont été dispensés sur le territoire au cours de l'année grâce à une aide financière.
- d) Table de concertation des aînés : Mme Morin a participé à une rencontre de la Table de concertation des aînés qui regroupent plusieurs organismes tels que le Centre d'action bénévole, CISSS, Source d'espoir Témis, Centre des femmes, etc., et qui collaborent pour l'amélioration de la qualité de vie des aînés. De plus, elle souligne que l'organisme Circonflexe offre gratuitement le prêt de matériel sportif et de loisirs aux familles et aux aînés.
- e) Table de concertation des Loisirs : De nombreux organismes du milieu se sont réunis récemment lors d'une rencontre de la Table de concertation en Loisirs. Sous la présidence de la nouvelle directrice des Loisirs, Mme Isabelle Pelletier, les organismes ont présenté leurs activités et nouveautés à venir et Mme Linda Bergeron souhaite les remercier pour leur dynamisme.
- f) Les 4 Scènes : Invitation à assister au spectacle de l'humoriste Jean-François Otis le 20 avril prochain au Centre culturel Georges-Deschênes.
- g) Souper des bénévoles : Le 17 avril prochain, la ville de Dégelis remerciera ses précieux bénévoles lors d'un souper reconnaissance au Centre communautaire à 17h. Les bénévoles sont invités à confirmer leur présence auprès de leur organisme ou à communiquer avec le service des Loisirs.

Période
de questions

Période de questions :

1. À quel endroit se situe précisément le secteur du kilomètre 2 au kilomètre 5 sur la route 295?

Levée

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 19h50.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240424-7946

Gustave Pelletier
Maire

Lise Ouellet
Greffière-adjointe